



CONDAMINE  
CHÂTELARD

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA CONDAMINE CHÂTELARD

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre,  
Le dix-huit Octobre à 18H00  
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire, par courrier en date du 11 Octobre 2024, s'est réuni dans la Salle de Rencontre (anciennement préau de l'Ecole Communale), sous la présidence de Madame la Maire.

Date de la convocation : 11/10/2024

Date d'affichage : 11/10/2024

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : Mme JACQUES E, Mr REYNAUD P, Mr BOUVET A, Mr GUICHARD R, Mr GARINO J, Mr BOERI C. Mr JOBIN ZEIMET S

Absent(s) : Mr MATEOS A, Mr ROBIN N. Mme AMARENCO S arrivée à 19H00

Pouvoir(s) : -

Secrétaire de Séance : Mr GARINO J

### DELIBERATION N°49/2024

**OBJET : FORFAIT EAU 2025 – TARIFS H.T**

Madame la Maire informe les Conseillers Municipaux que la Commune bénéficie d'une dérogation sur la tarification de l'eau acceptée par l'arrêté préfectoral n°96-1472 du 11/07/1996 et qui est reconduite pour l'année 2024. Conformément à la réglementation, il s'agit d'un budget annexe soumis à la T.V.A.

Le Conseil Municipal, après délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

### DE C I D E

- DE RECONDUIRE la participation forfaitaire H.T pour l'année 2025 comme suit (TVA à 5.5%) (sans changement) :

Résidences Principales-Résidences Secondaires .....	180.00 euro
Locaux Professionnels .....	180.00 euro
Administrations .....	180.00 euro
Centre de Secours – EDF .....	180.00 euro
Garage CCVU .....	180.00 euro
Neige Artificielle .....	1 040.00 euro
Commerces .....	180.00 euro
Salle d'Epinay .....	360.00 euro
AESM .....	720.00 euro
Centre de Vacances Le Blanc Mesnil .....	720.00 euro
Centre de Vacances Enfance Populaire de Nice .....	720.00 euro
Hôtel « La Pourvoirie » .....	720.00 euro
Camping .....	180.00 euro
Frais de raccordement au réseau d'eau .....	573.36 euro

Le forfait eau est dû au 01/01 de l'année et facturé aux propriétaires qui ont des locataires afin de faciliter son recouvrement.

AGEDI
Dépôt Préfecture des ALPES HAUTE PROVENCE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/11/2024
004-210400628-20241018-DE_2024_049-DE

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.  
CONFORME, ONT SIGNE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
TRANSMISE A LA SOUS-PREFECTURE LE  
PUBLIEE LE



Le Secrétaire de Séance  
GARINO J.



AGEDI  
Dépôt Préfecture des ALPES HAUTE PROVENCE

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 04/11/2024  
004-210400628-20241018-DE\_2024\_049-DE